

RÈGLEMENT COSPLAY

1. Introduction

Le cosplay fait partie intégrante des événements organisés par l'association Epitanime et nous sommes heureux d'accueillir les visiteurs en cosplay. Afin de garantir la sécurité, le confort et le respect de tous les participants, le présent règlement doit être respecté par toute personne portant un cosplay ou transportant des accessoires au sein de l'événement.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'interdire l'accès à tout costume, accessoire ou comportement jugé dangereux, inapproprié ou non conforme au règlement.

Le non-respect des règles ci-dessous pourra entraîner :

- un rappel au règlement
- l'exclusion de certaines zones
- ou une exclusion définitive de l'événement sans remboursement

L'association organisant ses événements au sein d'une école, elle est responsable de ses événements et du respect du règlement intérieur des écoles.

2. Tenues et costumes

2.1 Règles générales

Les costumes doivent respecter les lois françaises ainsi que les règles de décence et de sécurité.

Sont interdits :

- les tenues à caractère haineux, discriminatoire ou incitant à la violence
- les symboles interdits par la loi
- les costumes volontairement choquants ou offensants
- les tenues présentant un danger pour le public ou le porteur

Les participants doivent pouvoir

- se déplacer sans danger
- voir correctement
- entendre les consignes de sécurité
- évacuer rapidement les lieux si nécessaire

L'organisation peut demander à un participant de modifier ou retirer une partie de son costume si celui-ci gêne la circulation ou présente un risque.

2.2 Nudité et contenu sensible

Même dans le cadre d'un cosplay fidèle à une œuvre, la nudité est interdite.

Les sous-vêtements, body suits, shorts ou protections adaptées doivent être portés sous les costumes révélateurs.

Les costumes comprenant :

- du contenu sexuellement explicite
- des éléments fétichistes
- des accessoires choquants
- des représentations excessivement sanglantes ou réalistes peuvent être refusés selon le contexte de l'événement

Les événements étant accessibles à un public large et familial, merci d'adapter vos tenues en conséquence.

2.3 Costumes volumineux

Les costumes très imposants sont autorisés sous certaines conditions.

Les éléments suivants peuvent être limités ou refusés :

- ailes géantes
- armures extrêmement larges
- accessoires bloquant les allées
- structures dépassant fortement du gabarit du porteur

L'organisation peut demander :

- le retrait temporaire d'un élément
- une circulation limitée dans certaines zones
- ou la présence d'un accompagnateur

Les cosplayers portant des costumes volumineux doivent être particulièrement attentifs au public autour d'eux.

3. Armes factices et répliques

3.1 Règle générale

Toutes les armes apportées dans l'enceinte de l'évènement doivent être factices, non fonctionnelles et sans danger.

Toute arme ou réplique devra être contrôlée par l'équipe sécurité ou cosplay (concours uniquement).

L'organisation se réserve le droit de refuser n'importe quel accessoire sans justification supplémentaire.

3.2 Armes interdites

Les objets suivants sont strictement interdits :

- armes à feu réelles
- armes neutralisées
- armes de collection
- armes à air comprimé
- répliques capables de tirer un projectile
- explosifs
- pétards
- fumigènes
- tasers
- sprays de défense
- armes blanches réelles
- objets coupants ou tranchants

- objets contondants dangereux

Les munitions réelles sont également interdites.

Toute présence d'objet illégal sera signalée aux autorités compétentes.

3.3 Répliques autorisées

Les répliques fabriquées dans les matériaux suivants sont généralement autorisées :

- mousse EVA
- worbla
- carton
- plastique léger
- impression 3D
- bois léger non dangereux

Les accessoires doivent être :

- sécurisés
- non tranchants
- non pointus
- manipulables sans danger

Les arcs sont autorisés uniquement sans capacité de tir réelle.

Les flèches doivent être dépourvues d'embouts dangereux.

3.4 Métal et matériaux rigides

Les accessoires en métal sont fortement déconseillés.

Les éléments métalliques lourds, rigides ou pointus peuvent être refusés.

Les règles suivantes s'appliquent :

- aucune lame métallique réelle
- aucune pointe métallique dangereuse
- aucune structure susceptible de blesser en cas de chute ou de choc

L'équipe sécurité pourra demander une vérification complète des accessoires métalliques.

4. Objets encombrants et accessoires géants

Les accessoires surdimensionnés doivent rester raisonnables afin de ne pas gêner :

- la circulation
- les files d'attente
- les stands
- les sorties de secours ;
- les autres visiteurs

Les objets suivants pourront être refusés :

- armes géantes difficiles à transporter
- structures dépassant largement la taille du porteur
- accessoires impossibles à manipuler dans des espaces fréquentés

En cas d'affluence importante, l'organisation peut demander :

- de porter certains éléments uniquement en extérieur
 - de retirer temporairement un accessoire
 - ou de déposer un objet dans une zone dédiée
-

5. Effets spéciaux et éléments dangereux

Sont interdits dans l'enceinte de l'événement :

- flammes
- pyrotechnie
- fumée
- étincelles
- liquides projetés
- substances collantes
- produits chimiques
- lasers
- effets sonores dangereux

Les machines à fumée personnelles et dispositifs électriques artisanaux pourront être refusés.

Les batteries et systèmes électroniques doivent être correctement isolés et sécurisés.

Les accessoires "lourd" et difficilement manipulables peuvent également être refusés si la manipulation est estimée dangereuse.

6. Comportement en cosplay

Le cosplay n'autorise pas les comportements irrespectueux.

Sont interdits :

- les gestes dangereux
- les mises en scène violentes envers le public
- les contacts physiques sans consentement
- le harcèlement
- les comportements inappropriés pour un événement public

La règle "Cosplay is not consent" s'applique :

porter un costume ne constitue jamais une autorisation de contact ou de photographie insistante.

Merci de respecter :

- les visiteurs
- les exposants
- les bénévoles
- les autres cosplayers

Rappel: situation de harcèlement, de violence sous toutes formes vous ne devez pas laisser faire et agir en prévenant un responsable ou un agent de sécurité. Ne pas prévenir ou agir est punissable par la loi

Si vous êtes victime de ces faits prévenez ou faites prévenir un membre du staff ou un agent de sécurité.

7. Photographies et vidéos

Les visiteurs peuvent prendre des photos des cosplayeurs dans le respect et la politesse.

Il est demandé :

- de demander l'autorisation avant une photo rapprochée ;
- de respecter un refus ;
- d'éviter de bloquer les passages ou activités.

Les séances photo professionnelles doivent être organisées sans gêner la circulation.

8. Contrôles et décisions de l'organisation

L'équipe organisatrice et la sécurité sont autorisées à :

- inspecter les accessoires
- demander des modifications
- interdire certains objets

Les décisions prises pour des raisons de sécurité sont non négociables.

L'association est tributaire des décisions administratives et règlementaires des écoles.

9. Zones techniques et accès restreints

Certaines zones de l'évènement sont considérées comme des zones techniques ou réservées à l'organisation. Ces espaces comprennent notamment :

- les coulisses
- les régies son et lumière
- les locaux techniques
- les zones de stockage
- les accès scène
- les espaces réservés aux exposants ou au staff
- les issues de secours et couloirs de sécurité
- Les sous sol ou la rampe (*sauf en cas d'ouverture du public)

L'accès à ces zones est strictement interdit au public sauf autorisation explicite de l'organisation de l'évènement.

Les cosplayers portant des costumes volumineux ou accessoires imposants devront être particulièrement vigilants à ne pas :

- bloquer les accès techniques
- gêner les déplacements du personnel
- encombrer les sorties de secours
- détériorer le matériel technique

Pour des raisons de sécurité :

- les armes et accessoires cosplay ne doivent jamais être déposés dans les zones de circulation technique, sorties de secours
- les séances photo improvisées dans les couloirs techniques ou accès scène sont interdites
- aucun élément de costume ne doit empêcher l'intervention rapide des équipes de sécurité ou de secours

L'organisation se réserve le droit de demander le déplacement immédiat d'un cosplayer ou d'un groupe si cela perturbe la circulation, la sécurité ou le fonctionnement de l'événement.

Tout non-respect des consignes de sécurité dans les zones techniques pourra entraîner une exclusion de l'événement.

10. Harcèlement, violences et sécurité des participants

L'association applique une politique de tolérance zéro concernant :

- le harcèlement ;
- les agressions verbales ;
- les violences physiques ;
- les discriminations ;
- les comportements déplacés ou intimidants ;
- ainsi que toute autre forme de violence ou d'abus.

Toute personne témoin d'une situation de harcèlement ou de violence ne doit pas laisser faire et doit immédiatement prévenir un membre du staff, un responsable ou un agent de sécurité.

Rappel: Le fait de ne pas porter assistance ou de ne pas signaler une situation grave peut être lourdement puni par la loi.

Si vous êtes victime ou témoin de tels faits, prévenez ou faites prévenir un membre de l'organisation ou un agent de sécurité dès que possible.

L'équipe de l'évènement s'engage à prendre chaque signalement au sérieux afin de garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif pour tous les participants.

11. Acceptation du règlement

Toute personne entrant dans un évènement accepte automatiquement le présent règlement.

L'objectif de ces règles est de garantir :

- la sécurité
- le respect
- et le bon déroulement de l'évènement pour tous

Merci à tous les cosplayers pour leur créativité, leur passion et leur compréhension.

Nous vous souhaitons un excellent évènement !

L'équipe organisatrice

Ce règlement a été validé le 26 mai 2026 par le responsable cosplay et par le responsable sécurité de l'association Epitanime